

Le Matin

DERNIERS TÉLÉGRAMMES DE LA NUIT

SEUL JOURNAL FRANÇAIS RECEVANT PAR FILS ET SERVICES SPÉCIAUX LES DERNIÈRES NOUVELLES DU MONDE ENTIER

L'HÉGÉMONIE CONSERVATRICE

Je connais peu le comte de Paris et n'en puis parler avec autorité. Ceux qui l'ont approché s'en montrent satisfaits; les autres demeurent indifférents, le prince lui-même plane au-dessus des agitations de la politique avec une sérénité supérieure au rôle que les événements lui préparent. Il est, en effet, manifeste que la République, pour si peu qu'on l'y pousse, s'évanouira entre les bras du petit-fils de Louis-Philippe.

Tout conspire en sa faveur, et à l'heure actuelle il paraît être le seul qui ne se mêle pas des affaires de sa Maison.

Ses amis organisent des comités, recueillent des subsides, forment les cadres; les bonapartistes se chargent de recruter les soldats, tandis que les républicains s'emploient à dégoûter la France de la République.

Les royalistes ne reconnaissent d'autre chef que leur prince, mais quelques bonapartistes de tempérament plus conciliants admettent la parité entre Bourbon et Napoléon, les présentent de front au suffrage universel et déclarent à qui veut les entendre que celui des deux qui « tiendra la corde » pourra compter sur leur dévouement. « Tenir la corde » est donc la suprême ambition des royalistes et des césariens et c'est sur la piste électorale que l'on va courir le diadème.

Après la lutte, on complètera les voix, on additionnera les minorités et l'on proclamera seul candidat au trône de France celui des deux princes dont les partisans auront recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Cela ne se dit pas encore ouvertement, mais déjà certains chefs bonapartistes reconnaissent confidentiellement « celui qui arrivera le premier », proclament « le prince qui avant tout autre pénétrera dans la capitale ».

Les royalistes, nous leur devons cette justice, se montrent plus réservés.

Fidèles à leur prince, ils ne s'engagent pas à s'incliner éventuellement devant la dynastie concurrente et l'on chercherait vainement dans leurs organes accrédités un éloge, si discret soit-il, du prince Jérôme ou de son fils, le prince Victor.

Ils gagneront la bataille, car ils demeurent entiers, inébranlables dans leur foi, acceptant toutes les alliances, provoquant toutes les défiances et ne livrant rien de leurs espérances ou de leurs ambitions.

Dans les départements où ils dominent, ils se font la part du lion et c'est justice; dans les pays où les bonapartistes sont en majorité, ils réclament encore la moitié des candidatures, et on la leur concède sans résistance appréciable. Et comment pourrait-il en être autrement?

Les députés en exercice ont du goût pour le titre qu'ils portent et le mandat qu'ils exercent; il leur déplairait fort de se retirer de la vie publique, d'abandonner la lutte.

À la Chambre des députés, on se querelle parfois en séance; on échange quelques injures de gauche à droite et de centre à tribune, mais dans les couloirs, à la buvette, il règne une certaine camaraderie entre gens d'opinions ennemies; droite et gauche fraternisent volontiers pendant les entr'actes, et, tout bien considéré, on est mieux là qu'au cercle ou dans les salons officiels.

D'autre part, un député jouit d'une certaine considération, possède certaines immunités, voyage plus commodément que les électeurs.

Il est plus malaisé qu'on ne pense de renoncer à tout cela, et lorsque les comités royalistes disent aux députés bonapartistes :

« Nous vous laisserons en possession paisible des sièges que vous occupez, mais vous nous abandonnez la majorité des postes qu'il s'agit de conquérir », quelques-uns discutent pour la forme, mais le plus grand nombre capitule, car la bataille leur apparaît moins dure et la victoire plus facile.

Dans un département où l'on ne compte pas un seul représentant royaliste, les bonapartistes ont partagé la poire en deux parties égales : cinq royalistes, cinq impérialistes.

A ceux qui se montrent surpris de cette répartition, le grand électeur de la région répond :

« J'ai accepté cinq royalistes, il est vrai, mais trois d'entre eux sont au fond napoléoniens. Le cri de « vive le roi » sera toujours sur leurs lèvres, mais si vous pouviez fouiller leurs consciences, lire dans leurs cœurs, vous y verriez écrit en lettres de flamme : « Vive l'empereur. »

Un autre a vu le comte de Paris; le prince lui a donné l'assurance qu'il reconnaîtrait la souveraineté nationale, accepterait la constitution de 1852, s'inclinerait devant le plébiscite.

Un troisième laisse de côté la question du drapeau; ce qu'il recherche avant tout c'est la chute de la République, les royalistes et les bonapartistes la soutiennent avec une égale passion; dès lors, pourquoi choisir et pourquoi compter?

Ce sont là subtilités scholastiques, pour apaiser d'importants scrupules et régler au mieux les cas de conscience, mais, au fond, le tout peut se résumer en une formule qu'un maréchal de France a inscrite en lettres d'histoire :

« J'y suis; à tout prix je prétends y rester. » Les élections achevées, on fera le dénombrement des troupes; on reconnaîtra que les royalistes ayant eu plus de candidats que les impérialistes, ont obtenu meilleure fortune, et l'hégémonie des forces conservatrices passera des mains des Bonapartes aux mains des Orléans.

Le parti qui sait ainsi conduire ses propres affaires est assurément le plus sage, et je ne craindrai pas d'ajouter le plus digne.

Ceux qui ne peuvent renfermer entre leurs mains défaillantes le drapeau de la souveraineté nationale ont raison de se mettre à la remorque d'un parti plus habile, plus riche, et, par conséquent, plus puissant. On doit suivre quand on ne sait plus diriger; mais, du moins, voudrions-nous que, dans cette grande abdication de ce qui fut jadis le groupe de « l'appel au peuple », on démetât un reste de respect pour le suffrage universel. Que l'on discute les sièges, que l'on abandonne telle population aux royalistes et telle autre aux impérialistes, selon les convenances de quelques personnages influents, cela est déjà trop, mais le scrutin de liste contraint

les minorités à ces associations, les oblige à des répartitions proportionnelles.

En ce moment, il s'agit de relever la France qui succombe sous les fautes de ceux qui la gouvernent; tous les concours sont acceptables pour cette œuvre de salut et je me garderais de combattre les alliances qui peuvent faciliter cette patriotique besogne; mieux encore, je voudrais ouvrir la coalition à toutes les bonnes volontés et ne pas la restreindre aux seuls conservateurs monarchistes. Mais ce que j'admets moins aisément, c'est le *maquignonnage* électoral qui dès aujourd'hui discrédite les luttes prochaines dans les deux camps ennemis.

Ici le nombre des candidats ne permettant pas le partage égal, on met deux noms, deux opinions dans un chapeau, et l'on tire au sort l'appoint.

Le cinquième candidat sera-t-il républicain conservateur ou radical extrême, royaliste ou bonapartiste? Le hasard en décidera, et les populations n'auront qu'à s'incliner.

Là, on traite, on marchand, on transige. Tel candidat dérange une combinaison symétrique; on le déplace, on le présente ailleurs, ou, s'il se peut, on le fait élire sénateur.

Faute de mieux, on le nomme percepteur, sous-préfet, ou victime de décembre.

Cependant le public incertain, anxieux, se demande ce qu'il adviendra de ses destinées; il attend patiemment le résultat de ces négociations pour savoir s'il lui faut acclamer un blanc ou bleu ou un rouge.

Jusqu'ici le comité central bonapartiste ne s'est pas fourvoyé dans le bazar aux candidatures, et je l'en félicite.

Si, d'aventure, il me demandait conseil, ce qui d'ailleurs ne me paraît pas supposable, je lui dirais :

« Il n'est qu'un moyen de connaître de façon certaine les forces respectives des deux partis conservateurs. »

« Que chacun fasse sa liste et la soutienne avec ses propres moyens, au second tour, s'il y a lieu, on s'entendra, mais du moins nous saurons à n'en pas douter quel est celui des deux partis qui, étant le plus nombreux, doit prendre la direction des forces conservatrices. »

« Les élections prochaines seront en quelque sorte un plébiscite sur les deux familles souveraines, et celle qui sortira victorieuse de l'épreuve commandera, de consentement mutuel, aux deux armées. »

Je dirais cela, mais je craindrais fort de n'être point écouté, car l'union, telle qu'on la veut pratiquer, est sinon dans l'intérêt de tous, du moins dans les convenances des plus autorisés.

Donc, vive l'union! Pour ma part, je n'y contredis pas, car, je l'ai souvent dit et je le répète aujourd'hui, je tiens peu aux personnes, encore moins aux formules, et ne me passionne guère que pour les idées.

ROBERT MITCHELL.

Le MATIN publiera, demain, un article de M. GUSTAVE GÜTSCHEY.

PRÉCAUTION INQUIÉTANTE

La garde anglaise en observation devant Alexandrie — Réponses vagues.

(PAR FIL SPÉCIAL)

LONDRES, 21 mai. — La mesure prise par le gouvernement de faire rester en observation devant Alexandrie la brigade de la garde qui revient de Souakim, a produit ici une assez vive émotion dans le public et dans le monde politique.

On se demande ce qui a provoqué cette décision, et sir Stafford Northcote s'est fait aujourd'hui à la Chambre des Communes l'écho des inquiétudes du pays.

Le marquis de Hartington, ministre de la guerre, qui lui a répondu, s'est maintenu dans une réserve qui n'est pas faite pour calmer les alarmes du public. Il a dit qu'il n'est pas désirable de donner en détail les raisons de la décision du gouvernement; que la Chambre sait pourquoi le gouvernement a tenu récemment à concentrer autant que possible les troupes qui servent au Soudan, pourquoi il a demandé des crédits, pourquoi il a fait des préparatifs qui n'ont pas été suspendus.

« Le gouvernement, a-t-il ajouté, a cru utile que la garde restât dans la Méditerranée, mais il n'est pas opportun de dire exactement la durée ou la raison de cette mesure. »

Une explication.

(PAR FIL SPÉCIAL)

LONDRES, 21 mai. — La *Pall Mall* dit que l'ordre donné à la garde de s'arrêter devant Alexandrie est une mesure de précaution nécessaire, qui serait motivée suffisamment par la situation des négociations égyptiennes, même s'il n'y avait aucune négociation pendante au sujet de la frontière afghane.

LA PAIX AVEC LA CHINE

Les négociations marchent bien — M. Patenôtre et Li-Hung-Chang.

(DÉPÊCHE HAVAS)

TIEN-TSIN, 21 mai. — La France et la Chine sont aujourd'hui d'accord sur huit points. Il n'en reste plus que deux en discussion.

Les négociations continuent sur le pied le plus amical entre M. Patenôtre et Li-Hung-Chang.

M DE BISMARCK

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

BERLIN, 21 mai. — Le retour du chancelier de sa propriété de Schönhausen aura lieu vendredi. L'état de M. de Bismarck s'est sensiblement amélioré.

LE ROI DE WURTEMBERG

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

ROME, 21 mai. — On télégraphie de Stréza que le roi Charles de Wurtemberg est reparti pour Stuttgart par la voie de Saint-Gothard.

UN ANNIVERSAIRE

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

BERLIN, 21 mai. — Il y aura vingt-cinq ans, le 2 juin, que le maréchal, comte de Moltke a été nommé membre honoraire de l'Académie des sciences.

VICTOR HUGO

LA MALADIE DU GRAND POÈTE RESTE STATIONNAIRE

La lutte contre la mort — Les crises de la journée — Le repos du soir — Victor Hugo et ses enfants — L'opinion des médecins.

La maladie de Victor Hugo continue à dérouter toutes les prévisions. Pendant la nuit, l'illustre malade s'était assoupi, mais, par moments, de terribles crises l'avaient si violemment secoué qu'on avait cru que c'était la fin.

Quand vers neuf heures les médecins arrivèrent, ils trouvèrent Victor Hugo assez calme, mais ils constatèrent que le mal avait encore empiré. Ils rédigèrent le bulletin suivant :

« La nuit a été tranquille, sauf quelques instants d'oppression et de grande agitation. »

« En ce moment, la respiration est assez calme; les fonctions intellectuelles sont intactes. »

» Situation inquiétante.

» Le 21 mai 1885, 9 heures matin.

» Professeur Germain SÉE. Docteur VULPIAN. Docteur EMILE ALLIX. »

Leur opinion était, en effet, non seulement que la situation était grave, mais même qu'elle était désespérée. Victor Hugo ne parlait plus, à peine de temps en temps répondait-il aux questions qu'on lui posait par un signe, qui prouvait que sa connaissance n'était pas éteinte.

La journée.

Cependant comme toujours, depuis le commencement de la maladie, une accalmie se produisit. Mais l'assoupissement du malade était effrayant. Le visage était crispé comme par les approches de la mort, la respiration haletante.

Enfin, vers quatre heures, il se déclara une crise plus violente que les autres. Cette fois, on désespéra absolument dans la maison. Evidemment, c'étaient les derniers spasmes de l'agonie. On arracha même Jeanne Hugo de la chambre de son grand-père; le désespoir de la pauvre enfant était si grand qu'on craignait pour elle l'instant de la séparation suprême.

Puis tout à coup l'agitation se calma : le malade reposa quelques instants, son visage s'apaisa et, en s'éveillant, lui qui depuis la veille n'avait pu faire un mouvement ni prononcer une parole, il ouvrit les yeux et sourit en apercevant M. Vacquerie.

Puis, tendant les deux mains à son vieil ami, il l'attira vers lui et l'embrassa.

« Voulez-vous embrasser Georges? demanda M. Vacquerie.

« Oui, oui.

Et le vieillard prit son petit-fils dans ses bras et l'embrassa longuement.

« Et Jeanne? fit-il ensuite.

On courut chercher la jeune fille, et Victor Hugo, tout heureux, embrassa sa petite-fille en souriant.

« Comment allez-vous? interrogea M. Vacquerie.

« Je vais mieux, répondit Victor Hugo.

« Voulez-vous boire? »

« Oui, j'ai soif.

On apporta une tasse, mais le malade ne voulut pas qu'on le fit boire; il prit la tasse et but lentement, par petites gorgées.

Puis il en demanda une seconde.

M. Meurice étant arrivé à ce moment, il l'embrassa comme il avait embrassé M. Vacquerie, et parut tout heureux de voir sa famille réunie autour de lui.

La soirée.

Les médecins revinrent vers sept heures. M. Vulpian posa à Victor Hugo une foule de questions auxquelles celui-ci répondit très nettement, donnant tous les détails qu'on lui demandait.

Les médecins cependant, malgré ce mieux évident, constatèrent, paraît-il, de fâcheux symptômes du côté du cœur. Ils rédigèrent le bulletin suivant :

« Aucun changement n'est survenu depuis ce matin, bien que les battements du cœur soient moins énergiques. »

Le professeur Germain SÉE. Docteur VULPIAN. Docteur EMILE ALLIX. »

Il est évident, d'après ce bulletin, que le mieux constaté ne doit pas, hélas! donner de trop grandes espérances. Mais les médecins sont absolument dérouterés par la vitalité extraordinaire de ce vieillard, qui semble plus forte que la mort.

Toute la soirée pourtant le mieux s'est affirmé. Il est inexact, comme l'a dit le *Temps*, qu'on lui fasse, d'heure en heure, des piqûres de morphine. On ne lui en a fait que trois ou quatre depuis le matin.

Dernier bulletin.

Deux heures un quart. — « Etat sans modification. »

« Le malade dort paisiblement. »

Dans l'entourage du maître on n'a aucune crainte pour la nuit.

Démarche du cardinal Guibert.

Mme Edouard Lockroy a reçu hier la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS Paris, le 21 mai 1885.

Madame, Je prends la plus vive part aux souffrances de M. Victor Hugo et aux alarmes de sa famille. J'ai bien prié au saint sacrifice de la messe pour l'illustre malade. S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferais un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.

Veuillez bien agréer, madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

J. HIPP. CARDINAL GUIBERT, archevêque de Paris.

M. Edouard Lockroy a immédiatement répondu :

Paris, le 21 mai 1885.

Monsieur l'archevêque de Paris, Mme Lockroy, qui ne peut quitter le chevet de son beau-père, me prie de vous remercier des sentiments que vous voulez bien lui exprimer d'une manière si éloquente et si bienveillante à la fois.

Quant à M. Victor Hugo, il a déclaré ces jours-ci encore qu'il ne voulait être assisté, pendant sa maladie, par aucun prêtre d'aucun culte. Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne respections pas sa volonté.

Veillez bien agréer, je vous prie, monsieur l'archevêque de Paris, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

EDOUARD LOCKROY, Député de Paris.

EXÉCUTION CAPITALE

Lepot, l'assassin de la veuve Boulanger — Ses derniers moments.

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

LILLE, 21 mai. — Ce matin, à eu lieu, à Douai, l'exécution de Lepot, condamné à mort le 20 mars, par la cour d'assises, comme un des principaux auteurs du meurtre de la veuve Boulanger, rentière à Fives-Lille, qui a été étranglée, le 19 septembre dernier, en plein jour, dans la maison qu'elle occupait rue Lannoy, une des plus fréquentées des faubourgs de Lille.

Dès deux heures du matin, malgré la pluie diluvienne, Douai présentait une animation inaccoutumée. Tandis que sur la place Saint-Waast, déjà occupée depuis une heure par la troupe, Deibler et ses aides procédaient à l'installation de la sinistre machine.

A trois heures et demie, l'avocat général se présenta dans la cellule du condamné qui avait été réveillé préalablement par le gardien chef et lui annonça que le moment fatal était venu.

Après la lecture de l'arrêt par le greffier, Lepot, qui s'était d'abord mis dans une violente colère tomba dans un grand abattement, il semblait être étranger à ce qui se passait autour de lui.

Mais bientôt il a pris le dessus et, dans un accès de rage, il s'est écrié :

« Je ne veux pas mourir, je ne suis pas coupable du meurtre de cette femme que je ne voulais pas tuer; je n'ai pas besoin de Dieu, laissez-moi la paix. »

En présence d'un tel état de surexcitation, on a dû prendre des mesures particulières.

Après la toilette habituelle, Lepot écrivit à sa mère et but deux verres de vin.

Enfin, à quatre heures précises, la porte de la prison s'ouvrit.

Le condamné, dont les traits étaient très agités, s'est avancé fermement vers l'échafaud dressé à dix mètres de la prison; il regarda d'abord la foule, puis il se retourna vers l'instrument du supplice.

Après les dernières exhortations de l'aumônier, l'aide du bourreau s'est emparé de Lepot, la tête s'est engagée dans la lunette et justice était faite.

Après un simulacre d'enterrement le corps du supplicié a été livré aux professeurs de la faculté pour les expériences médicales.

Commutation de la peine de Lizez.

Pendant la toilette de Lepot, le gardien chef a prévenu Lizez, son complice, que sa peine était commuée.

Celui-ci a été pris d'un violent tremblement, mais, aussitôt rassuré, il a repris ses sens et a été conduit dans la partie de la prison affectée aux forçats.

SUCCESSION VACANTE

Le duché de Brunswick — Le duc de Cumberland écarté.

(D'UN CORRESPONDANT)

BRUNSWICK, 21 mai. — La proposition de la Prusse concernant le duché de Brunswick est basée sur l'article 76 de la Constitution de l'Empire. Aux termes de cet article, les liges entre gouvernements fédérés doivent être sur l'appel d'une des parties, réglés par le Conseil fédéral.

La proposition actuelle de la Prusse porte :

« Plaise au Conseil fédéral d'exprimer la conviction qu'ont les gouvernements fédérés que l'avènement au pouvoir du duc de Cumberland, dans le Brunswick, n'est pas compatible avec la paix intérieure de l'Empire et d'en informer le gouvernement de Brunswick. »

La Diète de Brunswick.

(D'UN CORRESPONDANT)

BRUNSWICK, 21 mai. — Dans la séance d'aujourd'hui de la Diète du duché de Brunswick, M. de Goertz Wisberg, ministre d'Etat, a donné lecture de la motion présentée par le gouvernement prussien au Conseil fédéral, concernant la succession au trône du duché. Cette lecture a été accueillie par des applaudissements.

Le ministre a exprimé l'opinion que la Diète ne pouvait pas encore se prononcer au sujet de la motion.

La communication a été renvoyée à la commission chargée d'examiner les questions de droit gouvernemental.

DÉPART D'UNE STATUE

« L'Isère » emporte « la Liberté éclairant le monde ».

(D'UN CORRESPONDANT)

ROUEN, 21 mai. — Le transport *l'Isère* est parti ce matin pour New-York, emportant la statue de la Liberté, de Bartholdi.

Une foule nombreuse s'était rendue ce matin sur les quais, pour assister au départ.

M. Ricard, maire de Rouen, et M. Beverini-Vico, secrétaire général de la préfecture, sont allés saluer le commandant du transport.

La musique du 3^e de ligne a joué la *Marseillaise* et l'air national américain.

M. et Mme Bartholdi, M. et Mme Gaget, le fondeur de la statue de la Liberté, ainsi que M. Butler, secrétaire du comité américain, se trouvaient à bord. Ils ont débarqué, à une heure, à Caudebec.

DANS LA MER ROUGE

Complication inattendue — Combat entre les Italiens et les Abyssiniens.

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

ROME, 21 mai. — Il se confirme qu'un fort combat a eu lieu entre les Italiens et les Abyssiniens; on dit que les Italiens ont perdu un officier supérieur.

Pas de typhus.

(PAR SERVICE SPÉCIAL)

ROME, 21 mai. — *L'Italia militare* dément que le typhus règne parmi les garnisons italiennes d'Assab et de Massouah.

PARLEMENT ANGLAIS

LA RÉAPPARITION DU BOSPHORE ÉGYPTIEN

À la Chambre des communes — Le rédacteur en chef aurait fait des engagements — Les négociations avec la Russie — Les chemins de fer de l'Inde — L'Angleterre paie toujours.

(PAR FIL SPÉCIAL)

LONDRES, 21 mai. — Répondant à plusieurs questions, lord E. Fitz-Maurice dit qu'avant la réapparition du Bosphore, le rédacteur en chef de ce journal a donné l'assurance positive que rien, dans le ton de ses articles, ne serait de nature à créer des difficultés.

Le rédacteur est averti que, s'il y a des causes raisonnables d'offense, le consul de France prêterait son assistance au gouvernement égyptien pour la suppression du journal.

La presse en Egypte.

M. Gladstone, répondant à sir Stafford Northcote, dit que l'échange de vues continue avec le gouvernement français au sujet d'une loi sur la presse en Egypte.

L'arbitrage anglo-russe.

Répondant à M. Worms, M. Gladstone dit que les conditions du renvoi de l'incident de Penjdeh à un arbitrage ne sont pas encore arrêtées et que l'arbitrage n'est pas encore absolument nommé.

L'occupation de Souakim.

Répondant à M. Wolff, M. Gladstone dit que des communications échangées avec la Porte au sujet de l'occupation de Souakim et de la retraite des troupes anglaises ont été publiées dans le *Blue-Books*. D'autres communications avec la Porte ont eu lieu depuis et seront publiées prochainement. Il n'y a pas eu d'échange de communications à ce sujet avec d'autres gouvernements.

donner une forte impulsion aux études littéraires, non seulement littéraires, mais grecques et latines, au séminaire de Rome.

LA QUESTION AFGHANE

Un dîner chez lord Granville — Les pourparlers à Londres.

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 21 mai. — Lord Granville a dîné hier soir chez l'ambassadeur de Russie, et l'on assure qu'il est allé longuement conférer ensemble après dîner. Tous deux paraissent, dit-on, fort satisfaits de leur conversation.

Après avoir longuement conféré avec M. Lessar, l'ambassadeur de Russie et M. Lessar se sont rendus ce matin chez lord Granville.

Le général Lumsden est attendu à Londres vers le 16 juin.

Après des informations privées, reçues aujourd'hui, M. de Giers aurait dit hier à un membre du corps diplomatique, à Saint-Petersbourg, qu'il n'y avait plus maintenant de difficultés que sur un détail, du côté de Zulficar, et qu'il ne doutait pas d'une heureuse issue des négociations pendantes.

Explications russophiles.

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 21 mai. — La Pall Mall Gazette dit que le Standard se trompe en affirmant que l'arrangement relatif à la frontière aurait été rejeté par la Russie.

Le Standard se trompe en affirmant que l'arrangement relatif à la frontière aurait été rejeté par la Russie. Il faut de temps, ajoute-t-elle, pour régler définitivement une ligne de délimitation d'une longueur de plusieurs centaines de kilomètres.

Quant à l'arrangement relatif à la frontière, elle aurait à offrir une compensation territoriale à l'Émir, et l'Angleterre serait libre d'accepter ou de refuser la proposition russe.

Une concession de la Perse.

(D'UN CORRESPONDANT) TÉHÉRAN, 21 mai. — Le gouverneur de Sarakhs a adressé à la demande du commandant russe de Merv pour le passage des troupes russes sur le rive gauche du fleuve Tejen (territoire persan) et pour la traversée du pont en aval de Sarakhs.

Le gouverneur a autorisé le passage de deux bataillons qui vont renforcer la garnison de Merv.

TROP DE DUELS

Les étudiants allemands — Réunions interdites. (PAR SERVICE SPÉCIAL) BERLIN, 21 mai. — Par suite de nombreux duels qui ont eu lieu en ces derniers temps entre les étudiants, le recteur de l'Université a fait afficher un arrêté déclarant que dans le but de maintenir la paix, les réunions des étudiants pour les élections des comités, ne seront plus autorisées, vu que très souvent elles ont donné lieu à des querelles.

Le même arrêté autorise jusqu'à nouvel ordre la formation d'un comité composé de trois étudiants en philosophie, de deux étudiants de chaque autre faculté et des délégués des différentes corporations d'étudiants.

L'INCIDENT DE VIZILLE

M. Rivet, député de la deuxième circonscription de Grenoble, a eu hier un entretien avec le ministre de la guerre au sujet des mesures de rigueur prises par un lieutenant d'artillerie à l'égard d'un soldat de sa batterie.

Le général Campenon a répondu qu'il avait fait procéder à une enquête et que celle-ci avait constaté l'exactitude du fait.

L'officier responsable prétend se couvrir par des dispositions du code militaire qui ne s'appliquent pas au cas en question. Aussi le ministre a-t-il déclaré qu'une punition rigoureuse serait infligée à l'officier coupable.

L'EMPEREUR GUILLAUME

Son indisposition — Le mal suit son cours normal. (D'UN CORRESPONDANT) BERLIN, 21 mai. — L'indisposition de l'empereur, qui souffre, comme on sait, d'un refroidissement, suit un cours normal et satisfaisant; mais la guérison n'est pas encore assez avancée pour que l'empereur puisse quitter la chambre. C'est pourquoi le souverain a chargé le prince impérial de passer, à sa place, les revues qui doivent avoir lieu à Berlin et à Potsdam.

MAGISTRATURE COLONIALE

Sont nommés dans la magistrature coloniale : Greffier près le tribunal de première instance de Vinh-Long, M. Reilhac, greffier du tribunal de première instance de Pnomh-Penh, en remplacement de M. Van den Bergh, décédé.

Greffier du tribunal de Pnomh-Penh, M. Jarrige, juge ce paix à Eseurrolles (Allier), en remplacement de M. Reilhac.

M. FERRY EN ITALIE

(PAR SERVICE SPÉCIAL) ROME, 21 mai. — M. et Mme Jules Ferry sont partis pour Sorrente après avoir fait, hier, une ascension du Vésuve, du côté de Pompéi, où coule maintenant la lave.

On assure qu'ils s'embarqueront sous peu à Naples pour Marseille à bord d'un paquebot des Messageries.

LANCÉMENT D'UN CUIRASSÉ

(D'UN CORRESPONDANT) TOULON, 21 mai. — Le croiseur cuirassé Gaimon a été lancé avec un plein succès des cales du Mourillon, en présence du préfet maritime, du préfet du département et des diverses autorités.

Une foule nombreuse assistait à l'opération, malgré la pluie qui tombait depuis le matin.

CONVENTION COMMERCIALE

(D'UN CORRESPONDANT) LA HAYE, 21 mai. — A la seconde Chambre, la motion Mees, déclarant que la convention commerciale avec la France est désirable, même sans que la diminution des droits sur les cartons, mais que le gouvernement est responsable des résolutions à prendre, est adoptée par 41 voix contre 37.

LA REINE ISABELLE

(D'UN CORRESPONDANT) MADRID, 21 mai. — Le ministre des finances a lu, à la Chambre des députés, un projet de loi attribuant une indemnité annuelle de 250,000 francs à la reine Isabella.

MORT DE M. MAMIANI

(PAR SERVICE SPÉCIAL) ROME, 21 mai. — Tous les journaux publient la biographie de M. Mamiani, sénateur, mort ce matin.

Ses funérailles seront solennelles et auront lieu aux frais de l'Etat.

AUDIENCE DE CONGÉ

(PAR SERVICE SPÉCIAL) ROME, 21 mai. — Le Pape recevra mardi en audience le congrès archaïque d'Utrecht et les pèlerins qui vont suivre à Rome.

LE PARLEMENT

A LA CHAMBRE

Vote du projet relatif à la création d'une armée coloniale. La Chambre a terminé aujourd'hui l'édification de la loi tendant à la création d'une armée coloniale; il restait à liquider une quarantaine d'articles, dont la discussion n'a présenté rien de bien saillant.

M. de Malvy est monté une quarantaine de fois à la tribune; quelques autres députés coloniaux l'y ont suivi et le général Campenon, ainsi que le rapporteur leur ont donné la réplique.

A signaler le rejet d'un amendement de M. Ténat qui proposait que le contingent colonial fut uniquement affecté à la défense des colonies. M. Dreyfus a répondu que les colonies réclamaient simplement le droit commun et ne voulaient pas la création d'une catégorie; 258 voix contre 164 se sont prononcées dans ce sens.

La question des troupes coloniales a provoqué un assez long débat, après lequel on a ajourné la discussion à une seconde lecture.

On a repoussé, par 351 voix contre 54, un amendement de M. Vachal, qui demandait que les hommes du contingent continental ne fussent, en aucun cas, versés dans les troupes coloniales.

Enfin, sur la demande du ministre de la guerre, on a maintenu à l'ordre du jour une proposition de M. de Mun, la seconde partie de l'article 4 qui laisse à l'appréciation gouvernementale le soin de fixer la date du rattachement des troupes de la marine au ministère de la guerre.

Après quoi la Chambre a décidé qu'elle passerait à une seconde délibération.

Au début de la séance, M. Cunéo d'Ornano a déposé une demande d'interpellation sur le vote unanime du conseil général des Pyrénées-Orientales, blâmant les irrégularités administratives de M. Rivaud, préfet de ce département.

Entre temps, on a entendu le rapport de la commission sur une demande d'autorisation de poursuites contre M. Andrieux; la Chambre a adopté les conclusions, tendant au rejet de la demande.

AU SÉNAT

Le scrutin de liste — Discours de M. Brisson — Le texte de la Chambre et le texte de la commission. Seconde journée du scrutin de liste hier au Sénat, et jour de débats oratoires pour M. le président du conseil.

Au commencement de la séance, M. Léon Renault fait un discours en faveur de l'admission des étrangers dans le chiffre servant de base à la représentation nationale. L'orateur estime que l'opposition du Sénat porte non pas sur une question de principes, mais sur une simple question de détails.

L'augmentation du nombre des députés n'a porté, en effet, aucunement atteinte à l'autorité du Sénat, et cette assemblée fera un grand acte politique et sage qui facilitera les relations entre les deux Chambres, en adoptant le projet tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Au nom de la majorité de la commission, M. Gustave Denis défend les résolutions qui ont été prises, et M. Brisson, président du conseil, monte à la tribune.

Le président du conseil, qui débute au Sénat, fait appel à ses amis et collègues d'autrefois pour voter le projet tel qu'il a été envoyé par la Chambre, car si le texte est modifié, tout serait remis en question et cela serait dangereux. M. Brisson a été très applaudi.

Après une petite suspension de séance, le rapporteur, M. Bozérian, est monté à la tribune. L'honorable sénateur proteste contre l'insinuation qui représente les partisans des modifications proposées par la commission comme guidés par une vieille hostilité contre le scrutin de liste.

M. Bozérian termine en demandant au Sénat de voter le texte de la commission.

M. Brisson revient à la charge et engage de nouveau le Sénat à adopter le texte de la Chambre.

La Chambre des députés, conclut le président du Conseil, persisterait à coup sûr dans son premier vote, et cela amènerait un retard regrettable dans le vote définitif de la loi. Vous affirmez ainsi le désaccord et notre tâche deviendrait plus difficile (Mouvements divers).

M. Tolain réfute l'argument tiré, par le rapporteur, de l'influence numérique du Sénat dans le Congrès.

Il y a un intérêt réel à ne pas créer de conflit et à ne pas faire de la résistance. Il ne faut pas créer de difficultés au ministère qui a subi le pouvoir et ne l'a pas recherché.

Il est ensuite procédé au scrutin sur ce membre de phrase : « Les étrangers non compris » que propose la commission.

Par 129 voix contre 111, le Sénat adopte la rédaction de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

LA VIE SPORTIVE

Résultats du 21 mai 1885. LONGCHAMPS. Prix de Courcelles. — 3,000 francs. 1,600 mètres. Bonne-Chance, au marquis de Bouthillier. (Allen) 4

Avalanche, à M. Th. Cunningham. (Kearney) 2

Prémiénce, au baron Schickler. (Childs) 3

Belling : 20 Bonne-Chance, 20 Avalanche, 3 Prémiénce, 4 Malador II.

Non placés : Subtil, Madrid, Martha, Cintra, Malador II, Scintillant, Vaurien, Calvados, Criquelette. Gagné au petit galop.

Bonne Chance a été réclamée par M. H. Jennings, pour 7,500 francs.

lourds était mouillé et il faisait un froid très vif. L'assistance venait encore plus clairsemée qu'à l'ordinaire.

RESULTATS DU 21 mai 1885.

NEWMARKET. Selling stakes. — Margherita, 9/2 à lord Cardross, 1; Sardonix, 5/1 à M. de Rothschild; 2; B. Sharp, au duc de Saint-Albans, et Aunt Adelaide, à M. T. Jennings, ont fait dead heat pour la troisième place. Cinq partants.

Standard handicap plate. — Monvay, 11/10 au général Owen William, 1; Campanile, 5/1 à M. R. A. Oswald, 2; Beatrice, 400/15 à lord Cadogan, 3. Six partants.

Maiden plate. — Celosia Colt 9/5, à M. J. W. Smith, 1; Fritella Colt 20, à lord Ellesmere, 2; Cydonia 20, à M. Oswald, — Onze partants.

Maiden two year old race. — Ravine 6/1, à lord Ellesmere, 1; Mechin 13/8, au prince Solykoff, 2; Fortune Teller 7/2, au comte Festetic, 3. — Sept partants.

All aged selling plate. — Nesseliff 7/1, à M. Hopper, 1; Mariquita 8/15, au capitaine Macbell, 2; Prince Henry 100/7, à M. Martin, — Neuf partants.

Second Spring two year old stakes. — Cerise filly, 5/2, à lord Hartington, 1; Dochart, 100/8, à M. T. W. Walker, 2; Feuillage, 4/1, à M. C. J. Lefèvre, 3. Quatre partants.

A plate. — Strachblain, 11/8, à M. Hammond, 1; Nautilus, 11/10, au général Owen William, 2; Queen's Colour, 10/1, à M. C. J. Lefèvre, 3. Quatre partants.

Ensuing two year old stakes. — Beaver, 4/1 après égalité, à M. de Rothschild, 1; Witty Prince, 11/8, à M. J. Bate, 2; Puella, 4/1, au baron de Hirsch, 3. Cinq partants.

YORK. Craven Stakes. — Naaman, 4/8, à M. J. Coale, 1; Prime Cheddar, 5/2, à M. T. Green, 2; Melita, 100/8, à M. A. Kennell, 3. Sept partants.

Zeland Stakes. — Fobidden Fruit, 7/1, à M. R. Peck, 1; Easting, 8/1, à M. J. Lowther, 2; Lady's Maid, 5/2, à lord Haldon, 3. Onze partants.

Scurry Stakes. — Poullie de Winter Queen, 5/1, à M. Craig, 1; Cliftonian, à M. Sounderson, 2; Roundelay, 5/1, à lord Zeland, 3. Huit partants.

Great Northern Handicap. — Chiselhurst, 5/1, à M. W. Lanson, 1; Londonbury, 10/1, à M. W. Stevenson, 2; Bluegrass, 5/2, à M. R. Craig, 3. Huit partants.

Stand Stakes. — Joshua, 5/4, au duc de Hamilton, 1; Thelma, 100/30, à M. Brett, 2; Lakelot, à M. R. Peck, 3. 11 partants.

Glascow plate. — Peffar Gelding, 8/1, 1; Incendiary, 5/1, à M. W. Sadler, 2; Thronitoll, à M. H. Brand, 3. 9 partants.

DERNIERE HEURE

LE DÉNOUEMENT

Victor Hugo est à l'agonie.

A cinq heures ce matin, le grand poète est à l'agonie.

M. Armand Gouzien, un des intimes de la maison, a dit au rédacteur du Matin que la mort est proche.

Dans l'entourage du maître, on croit qu'il succombera dans la matinée.

Il y a là dans la rue les représentants de toute la presse.

On attend avec une anxiété qui poigne au cœur les plus sceptiques, le fatal dénouement.

Le jour se lève noyé dans la grise tristesse, d'une pluie fine et pénétrante.

La porte à laquelle vainement on a sonné jusqu'ici s'entr'ouvre. M. Armand Gouzien nous donne la douloureuse nouvelle.

On attend de minute en minute le dénouement fatal.

LE TESTAMENT DE VICTOR HUGO

Sa fortune — Fondation d'un hôpital.

M. de Rothschild a fait le bilan de la fortune de Victor Hugo.

Il possède en France quatre millions environ, et en Belgique quelques actions de la Banque de Belgique.

Il charge ses exécuteurs testamentaires de fonder un asile qui devra porter le nom d'asile Victor-Hugo.

Il laisse ses manuscrits à l'Etat.

Enfin, il dit que la France fera ce qu'elle voudra de sa dépouille mortelle.

COMPLICATIONS

L'Angleterre et la Russie — Déclaration d'hier au Parlement.

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 22 mai. — Le Times de ce matin dit qu'il est impossible de nier que le sentiment d'inquiétude et d'incertitude qui s'est emparé du public au sujet des négociations pendantes entre l'Angleterre et la Russie augmente.

La courte mais significative explication donnée par les ministres aux deux Chambres n'a pas été calculée pour dissiper l'inquiétude existante.

NOUVELLE DOUTEUSE

Pourquoi la garde est restée à Alexandrie? — Prétendues menées des puissances continentales.

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 22 mai. — Le Morning Post de ce matin dit que la garde a reçu l'ordre de rester en observation devant Alexandrie parce que sir E. Baring a informé le gouvernement que des agents des puissances continentales essayaient de provoquer des émeutes au Caire et à Alexandrie.

PARLEMENT ITALIEN

M. Depretis veut se retirer — M. Mancini président du conseil.

LONDRES, 22 mai. — On télégraphie de Rome que M. Depretis a fait part au roi de son désir de renoncer aux affaires, il se sent trop vieux et trop malade pour rester au pouvoir.

M. Mancini lui succéderait à la présidence du conseil.

LE MINISTRE ANGLAIS

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 22 mai. Le bruit court toujours que les ministres ne sont pas d'accord sur la question irlandaise, et on dit que sir Charles Dilke et M. Chamberlain auraient donné leur démission.

Je puis affirmer que cette nouvelle est inexacte quand à présent du moins.

LA DETTE DE SAINT-DOMINGUE

(PAR FIL SPÉCIAL) LONDRES, 22 mai. — On annonce que l'Exchange Telegraph Company a reçu une dépêche du président de la République de Saint-Domingue, faisant part de son intention de reconnaître la loi de 1866 et de reprendre le paiement des intérêts de la Dette.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin au Gaulois: L'Allemagne a fait savoir à Paris que dans les affaires d'Égypte elle est prête à subordonner tous les intérêts à ceux de la France, et à faire tous ses efforts afin que la prépondérance de cette puissance se substitue à celle de l'Angleterre, à la condition seulement que la France appuie l'Allemagne dans ses projets sur les Dardanelles.

LES THEATRES

Au Palais-Royal — Les « Petites voisines » comédie en trois actes de MM. Raymond et de Gastyné.

MM. Briet et Delcroix ont eu joliment raison de renoncer à fermer leur théâtre cet été; ils viennent de mettre la main sur un succès bien franc et bien comique. Il y avait longtemps qu'on ne s'était autant amusé qu'hier soir au Palais-Royal, où pourtant l'on s'amuse souvent.

Par exemple, il nous serait bien difficile de donner à nos lecteurs une idée même approximative de l'incroyable folie que nous avons applaudie, et c'est ici le cas d'employer le cliché traditionnel: Un éclat de rire ne s'analyse pas! C'est une succession non interrompue de quiproquos qui se greffent les uns sur les autres et qui donnent les résultats les plus inattendus et les plus burlesques.

Il est impossible d'imaginer des combinaisons plus insensées, mais en même temps plus comiques; ajoutez que le dialogue est semé de mots qui ne sont pas toujours d'un goût exquis, mais dont plusieurs sont frappés au bon coin.

Le public n'a pas fait la moindre difficulté pour se laisser aller à la plus franche gaîté et pour faire un accueil chaleureux à la pièce et aux artistes.

Les Petites voisines sont deux cocottes qui ont profité de la moyenneté des deux pavillons qu'elles habitent pour faire pratiquer dans leur mur une porte secrète par laquelle elles font évader leurs amoureux, quand elles sont serrées de trop près par leurs protecteurs.

L'une de ces cocottes part subitement à la poursuite d'un amant volage, en oubliant de payer son terme, et le propriétaire s'empresse de sous-louer tout meublé l'appartement de la fugitive à la famille Dupotard, braves bourgeois de province qui arrivent à Paris pour marier leur fille.

Marie cocotte, Théodorine, qui n'est pas au courant du départ de son amie, continue à expédier par la porte secrète, dans la maison voisine, ceux de ses visiteurs que pourrait surprendre le prince Bibinof, son protecteur aussi sérieux que jaloux.

Alors commence une poursuite abracadabrante: le prince surgit tout instant chez les Dupotard stupéfaits, le revolver à la main, il prend Dupotard pour l'amant de Théodorine, le provoque à un duel américain; les autres amoureux se livrent de leur côté à une steeple-chase de l'effet le plus burlesque; chaque fois que les Dupotard rentrent dans leur chambre, ils y trouvent un nouveau venu, on prend Mme Dupotard pour une belle-petite et on l'appelle gros bébé! pendant ce temps, le prince tire des coups de pistolet, les amoureux se font dans des armoires, c'est un gâchis éhorré, les situations sans cesse renouvelées dans leur similitude voulue provoquent d'irrésistibles accès d'hilarité.

Bref, c'est excessivement drôle, cela n'a pas de prétention à la comédie, c'est une farce, mais une bonne farce, que les artistes, Daubray qui n'a qu'une courte scène, Miher, Pellerin, Huriaux, un débutant drôle Mme Mathilde, Dinelli, Davray interprètent avec une verve endiablée.

Bonne soirée pour le Palais-Royal.

TABLETTES THEATRALES

Si les recettes de l'Arlesienne se maintiennent jusqu'à dimanche au chiffre actuel, M. Porel retardera jusqu'au 15 juin la fermeture annuelle de l'Odéon.

Une matinée à ajouter à celles annoncées pour lundi 25 mai: L'Ambigu donne Louis XVI et Marie Antoinette. Cette intéressante pièce sera jouée pendant les fêtes de la Pentecôte en matinée et en soirée Dimanche 24 et Lundi 25 mai.

M. Ballande vient d'engager, au Nations, Mlle Jeanne Froment pour jouer le rôle de Tulipe dans la reprise de Roméo, et celui de Némée dans le Tour du monde en 80 jours, si M. Ballande se décide à ramener la pièce de MM. Devenny et Verne, ce qui dépend des circonstances auxquelles nous avons déjà fait allusion.

On nous écrit de Bordeaux que le Député de Bombignac vient d'être représenté au Théâtre-Français de cette ville. Un peu dérangé d'abord par la fantaisie confinant à la charge de la pièce de M. Bisson, le public a pris le dessus et s'est franchement amusé des méseventures comico-éclectorales du député Chantelaur, joué avec entrain par M. Depay, l'artiste-directeur.

Le 30 courant, aura lieu au Trocadéro, au profit de l'œuvre si intéressante de l'Hospitalité de nuit, l'audition solennelle de Rédemption, de Gounod.

Le maître conduira lui-même l'orchestre et les chœurs de Godard, la partie vocale sera jouée par M. Porel, Verzet et Poulard, et Mmes B. Bouché, Isaac et Masson.

On trouve des billets au palais du Trocadéro, chez les éditeurs de musique et au secrétariat de l'œuvre, 126, boulevard Haussmann.

Les bruits de cession du Théâtre de la Renaissance se bornent aux deux combinaisons suivantes: ou M. Fernand Samuel accepterait le concours financier du banquier américain dont il a été question, à titre de commandite, sans aucune part à la direction du théâtre, ou bien il s'associerait avec M. Maurice Simon, le directeur actuel du théâtre Cluny, qui passe la main, à la fin de cette année, à M. Léon Marx.

Dans les deux cas, au lieu de M. Samuel reste à la Renaissance.

Mardi prochain, 26 mai, une grande matinée musicale et dramatique sera donnée au théâtre du Vaudeville par la Société d'audition fondée par M. Pichoz, avec le concours de la Société chorale des Femmes du monde, et de Mmes Fontie Ambre, Baumont, Billaud-Vaucluse, Vincent Caro Zina Dalit, Rivero, Dudley, Montaland, Céline Chaumont, Jeanne Tillet, H. Chrétien et Devozy; MM. Marquet, Clodio, Aier, Borkstein, Bernaert, Marsick, Brémont, Heimen-dinger, Fuster et Gaiel.

M. Marquet, l'Odéon, dira le Drapeau, de notre confrère Jules Legoux.

L'IMPOT SUR LE PAPIER

Les joyusetés de la Régie — Une exigence injustifiable.

Paris, 21 mai 1885. A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MATIN » Monsieur. — Encore un joyuseté de la régie! Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.

Un fabricant de papiers du centre de la France a son usine entre une gare de chemin de fer et un canal. Naturellement, il choisit, pour transporter ses papiers à Paris, le moyen le plus économique: c'est la batellerie.

En effet, le transport par eau lui constitue, sur le transport par chemin de fer, une économie annuelle de 40,000 francs.

C'est un chiffre, vous l'avouerez. Mais voilà qu'aujourd'hui, grâce aux difficultés soulevées par dame Régie, il est condamné à renoncer au transport par eau, pour le plus grand bénéfice du chemin de fer, mais au détriment de sa caisse qui va se trouver annuellement alléguée de 40,000 francs.

Et voici comment: se servant des bateaux, il fait ses expéditions par grosses quantités, 25, 30, 40,000 kilos à la fois. Le chargement complet, il fait dresser par la régie un acquit à caution de la quantité chargée.

Le papier part et arrive à Paris. Le destinataire veut en prendre livraison; pour ce faire, il envoie un camion commencer le chargement; halte-là, lui dit la régie; vous êtes porteur d'un acquit de 40,000 kilos, il faut les enlever en une seule fois; l'acquit doit accompagner la marchandise, et vous ne pouvez transporter 2,000 kilos avec un acquit de 40,000 kilos.

Le fait se passe de commentaires; mais vous avouerez qu'il faut avoir les triplez d'Hercule pour continuer à être fabricant de papiers.

Le jour où la régie quittera nos usines et nos entrepôts, je crois bien que nous illuminerons.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments, G. GRATIOT, Président de la chambre des papiers.

LA FÊTE DES FLEURS

Les victimes du devoir — Le journal-programme.

A l'occasion de la grande fête des fleurs qui doit avoir lieu au bois de Boulogne, les 13 et 14 juin, veille du jour du Grand-Prix, au profit des victimes du devoir, le comité de la presse professionnelle qui s'est chargé de l'organisation de cette fête charitable, a décidé de faire vendre au profit de l'œuvre, une superbe livraison-programme illustrée, tirée en plusieurs couleurs, et dont les dessins seront exécutés par d'éminents artistes.

La commission chargée de l'exécution de cette belle publication s'est assurée le précieux concours de Mme Madeleine Lemaire, de M. Chaplin, de M. Maurice Lé;

loir, de M.

LE MATIN

JOURNAL ABSOLUMENT INDÉPENDANT

PARIS, VENDREDI 22 MAI

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 5 columns: PRIX POUR, 1 mois, 3 mois, 6 mois, Un An. Rows for Paris, Départements, Union postale.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Le Bureau du MATIN à Londres est à Fleet street, 132, E. C.

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 6 et 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

Si nous avons réclamé sans relâche, et dès le premier jour, le contrôle européen en Egypte, ce n'est pas simplement pour que la France se jette en travers des desseins ambitieux de l'Angleterre...

Si nous demandons ce que l'on peut appeler la « neutralisation » de l'Egypte, c'est parce que les renseignements que l'on possède sur le pays, nous donnent la conviction que la masse des populations égyptiennes souhaite cet état de choses.

Les Anglais, depuis le peu de temps qu'ils tiennent l'Egypte sous leur dépendance exclusive, s'y sont fait abhorrer comme partout, peut-être plus que partout, et c'est beaucoup dire.

Dans leur intérêt donc, au moins autant que dans le nôtre et pour la paix du monde, il nous paraît indispensable que la diplomatie européenne, s'inspirant des vœux du peuple égyptien, proclame la neutralisation du pays sous le contrôle, effectif cette fois, d'une commission formée des délégués de chacune des grandes puissances.

Hors de la point de salut pour l'Egypte et point de sécurité pour les intérêts français qui s'y trouvent engagés, et aussi : Point de repos pour le monde !

CHOSSES ET GENS

A l'issue de l'assemblée générale de la Société protectrice des animaux, qui aura lieu le lundi de la Pentecôte, un banquet réunira le soir chez Véfour les nombreux membres de cette société.

M. Frère-Orban, ancien président du conseil des ministres de Belgique, est de passage à Paris, venant d'Italie. M. Frère-Orban ne rentrera à Bruxelles que dans quelques jours.

Les régates internationales auront lieu dans le bassin d'Argenteuil, dimanche, 24 mai, à une heure précise, pour les courses de yachts à voiles. Les yachts à vapeur courront dimanche, 7 juin.

Le dîner annuel de la Société des Bibliophiles français, dont le président d'honneur est le duc d'Aumale, aura lieu mardi prochain chez le baron Pichon, président effectif.

Toutes les galeries actuellement disponibles du Palais de l'Industrie viennent d'être mises à la disposition de l'exposition du travail, dont l'inauguration est fixée sans remise, au 23 juillet. On signale une grande affluence de demandes d'admission d'exposants depuis huit jours ; avis aux retardataires.

L'assemblée générale annuelle de la Société des Sauveteurs de la Seine sera présidée le 25 mai, à la Sorbonne, par M. Ferdinand de Lesseps, ayant pour assesseurs : M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, et M. Anatole de la Forge, vice-président de la Chambre des Députés.

Les obsèques de M. le général comte de Nougé ont eu lieu hier matin. Le cortège, des plus simples, a quitté le domicile mortuaire 7, rue de Verneuil, à onze heures et demie, se rendant à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, où le service religieux a été célébré. M. le président de la République était représenté par le colonel Lichtenstein, et le ministre de la guerre par un de ses officiers d'ordonnance. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse. Quoique le général de Nougé fut grand officier de la Légion d'honneur, sur son désir, les honneurs militaires ne lui ont pas été rendus.

La grande industrie parisienne vient de perdre un de ses plus notables et estimés représentants en la personne de M. Léon Denonvilliers, maître de forges. L'affection de ses ouvriers, de ses employés, et la sympathie des habitants de son quartier lui ont fait hier à Saint-Vincent-de-Paul les plus belles obsèques qu'un honnête homme puisse désirer. Dans l'église, remplie entièrement d'une foule attristée, nous avons reconnu MM. Calla, Hamel, Germain Bapst, le père Ol-

livier, Mgr Journé, le comte d'Esgrigny, de Loyne, J. Cornély, de Lavallée, de La Bault, du Sart, Develle, etc.

Des instructions qui seront données par le préfet de police à ses agents, au sujet des mesures à prendre en vue des manifestations que préparent les révolutionnaires pour l'anniversaire de la « semaine sanglante », la principale est que le défilement sur la voie publique de drapeaux rouges ou noirs sera absolument interdit. Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, c'est après-demain dimanche qu'aura lieu cette manifestation au Père-Lachaise. Tous les groupes révolutionnaires sont convoqués pour deux heures de l'après-midi, et à la sortie du cimetière, une grande réunion publique aura lieu à la salle Gréffard, boulevard Ménilmontant.

A TRAVERS PARIS

Mouvement à la Préfecture de police (Suite). Comme nous l'avons annoncé, M. Brocheton, de la brigade des voitures, est définitivement nommé inspecteur divisionnaire et remplacé dans ses fonctions par M. Rouilly, officier de paix des brigades centrales. Ce dernier, pour son successeur M. Camot, officier de paix du sixième arrondissement, secrétaire de M. Prétat, commissaire de police du quartier de la Chapelle.

Chronique du bien.

Il y a quelques jours, le sieur Joseph Mathis, concierge à la librairie Hachette, a trouvé, boulevard Saint-Michel, un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs, un billet de loterie et une quittance de loyer, qui lui a permis de retrouver le propriétaire, un sieur Lelievre, garçon de café. M. Mathis s'est empressé de lui remettre son portefeuille et a refusé la récompense qui lui était proposée.

La foudre à Saint-Ouen.

Les Parisiens ont été surpris hier matin, vers onze heures, par un orage terrible coup de tonnerre qui a éclaté pendant l'orage. La foudre est tombée à Saint-Ouen, sur la cheminée des ateliers de M. Dubois, constructeur-mécanicien, sis rue Montmartre, 44. Cette cheminée, haute de vingt-deux mètres, a été en partie démolie et les fragments ont effondré quinze mètres carrés environ des ateliers. Les ouvriers étaient heureusement employés à un autre travail, de sorte que l'on n'a à déplorer aucun accident de personne.

La foudre a suivi la cheminée, longé les caniveaux qu'elle a complètement détruits ainsi que la maçonnerie de la chaudière. La cheminée était couronnée à son sommet d'un vaste disque en plomb servant de parement aux briques et pesant 100 kilogrammes; cette masse a été complètement fondue par la foudre, et on n'en a retrouvé aucune trace.

L'incendie de la rue Traversière.

Hier soir, à onze heures et demie, un incendie qui, en peu d'instants, a pris des proportions considérables, s'est déclaré dans les ateliers de M. Poirer (Eugène), fabricant d'ébénisterie, situés au troisième étage de la maison, 33, sise rue Traversière, au fond de la cour.

En peu d'instants, tout l'immeuble a été menacé et le feu a rapidement gagné le logement de M. Massin (Nicolas), locuteur de voitures. Une vive panique s'est produite dans la maison qui est occupée par de nombreux locataires.

Les flammes, sortant par les fenêtres, menaçaient les étages supérieurs et les appartements voisins. Heureusement, grâce à la promptitude des secours, le foyer a pu être circonscrit et tout danger écarté, mais il n'a pas fallu moins de deux heures de travail pour rendre complètement maître de cet incendie, qui a failli devenir un véritable sinistre.

Le feu a été vivement attaqué par les sapeurs-pompiers des casernes de Bercy, Charonne, Sévigné et de l'avenue Parmentier, accompagnés du premier signal. Trois pompes à bras et une pompe à vapeur ont été mises en batterie. Les secours étaient dirigés par M. le lieutenant-colonel Verny, de l'état-major ; le service d'ordre était assuré par MM. Delamarre, commissaire de police, et Beaurain, officier de paix.

Les dégâts sont considérables. Pour M. Massin, on estime qu'ils se montent à plus de 8,000 francs, et pour M. Poirer, bien qu'il ait été jusqu'à présent impossible de les évaluer, on pense qu'ils dépasseront 30,000 francs.

En outre, un certain nombre de logements ont été fortement endommagés et trois locataires de l'immeuble n'ont pu sauver une partie de leur mobilier qu'en le jetant par les fenêtres.

L'Art à l'hôtel Drouot.

La vente de la collection du comte Lepia de Lencia s'est terminée hier à la salle 8. Les quatre vacations réunies ont produit 263,728 francs.

Nous signalerons parmi les porcelaines de Saxe : Le numéro 1, une belle garniture de sept pièces décorées de fleurs et branchages en haut relief, composée d'un groupe de milieu de deux vases, de deux cornues et de deux porte-bouquets, montés sur des socles à rocailles, adjugé 9,000 francs.

3. — Une autre garniture de cinq pièces, composée d'un grand vase de milieu, deux grands cornues et deux vases avec couvercles, décorés de cartels à sujets chinois, vendus, 5,000 fr.

99. — Quatre groupes : Allégories des saisons; adjugés, 3,200 fr. 100. — Cinq autres groupes : Allégories des sens; adjugés, 3,000 fr. 101. — Une garniture de trois groupes représentant

le Temple de Junon et les autels de l'Amour ; adjugé, 5,900 fr.

110. — Deux groupes : Berger et bergère joant avec leurs moutons, 3,800 fr.

Permis les objets d'ameublement, un meuble de salon composé d'un grand canapé et six fauteuils en bois sculpté et doré du style Louis XIV, couverts d'anciennes tapisseries de Beauvais; adjugé, 12,600 fr.

Une grande tapisserie des Gobelins d'une conservation parfaite et représentant la suite des grandes scènes siamoises inspirées des cartons de Leprince; vendue, 14,000 fr.

Il nous souvient parfaitement avoir vu cette tapisserie il y a quatre ou cinq ans à la vente de Mme Juliette Bau, où elle fut achetée par M. de Sapia. Mais alors elle avait une très belle bordure aux armes de France et de Navarre; nous ne féliciterions pas celui qui a fait subir à cette tapisserie cette incroyable mutilation.

Beaucoup moins de monde que les autres jours à la rue de Poitiers, où avait lieu la quatrième vacation de la vente de La Béroudière.

Un dessin de Greuze « Le Paralytique » a trouvé acquéreur à 10,000 francs. Un triptyque attribué à Gérard de Saint-Jean ou de Haarlem et représentant des sujets religieux a été adjugé 6,700 francs.

Un « Portrait d'homme en costume du seizième siècle », de François Clouet, a été vendu 5,500 francs. Le portrait de Marie Leszinska, par Perronneau a été vendu 5,500 francs; un dessin, par de Saint-Aubin et représentant le portrait de Mlle Bordier du théâtre Nicolet a trouvé amateur à 2,000 francs.

Cette vacation a produit 93,300 francs, soit un total de 465,000 francs pour les quatre premiers jours de vente.

Le suicide d'Antony.

Sous ce titre, nous avons annoncé qu'une vieille femme de soixante-dix ans, Mme veuve Barthélemy, s'était suicidée dans une maison de campagne qu'elle habitait à Antony. Cette villa est contiguë à la propriété dans laquelle M. Delapalme, ancien notaire, a été assassiné l'an dernier.

Le fait, entrant dans la chambre de sa maîtresse, la femme de chambre l'avait trouvée criblée de coups de couteau.

La mort remonta à deux heures de la nuit, ainsi que l'avait constaté M. le docteur Boisson en présence de M. Demarquet, commissaire de police, et tout d'abord on crut à un crime.

Toutefois, après une enquête des plus minutieuses, les magistrats instructeurs conclurent à un suicide; le permis d'inhumer fut donné et les obsèques de Mme Barthélemy eurent lieu lundi matin, à onze heures, avec une grande solennité.

En effet, il n'avait été découvert ni traces d'effraction, ni preuve d'aucun vol. La montre de la défunte a été retrouvée à sa place habituelle, ainsi que son portefeuille contenant 64 francs; mais on sait que Mme Barthélemy laissait généralement tous ses titres dans l'appartement qu'elle occupait à Paris, rue de Mauthouge, et qu'elle avait généralement peu d'argent sur elle.

Depuis quelque temps, Mme Barthélemy semblait un peu faible d'esprit, et plusieurs fois elle avait manifesté le désir de mourir. Depuis huit ans environ, elle avait perdu successivement son mari, son fils, âgé de douze ans, et enfin un de ses neveux qu'elle aimait beaucoup.

B en que, pendant la nuit où la pauvre femme s'est morte, aucun bruit, aucun gémissement n'ait été entendu, ni par le jardinier et sa femme, logés dans un pavillon près de la porte d'entrée, ni par la femme de chambre dont la chambre se trouve dans l'appartement, le bruit d'un crime a subitement pris consistance dans le village d'Antony.

En présence de l'émotion causée dans le pays par cette mort, le parquet de la Seine a cru devoir ordonner un supplément d'enquête, et hier matin, le corps de Mme Barthélemy a été examiné en présence de M. Guillot, juge d'instruction, Demarquet, commissaire de police de Sceaux et d'un certain nombre de gendarmes et d'agents.

Vers midi, il a été ramené à la Morgue, où il sera soumis aujourd'hui même à l'autopsie légale, autopsie qui sera pratiquée par M. le docteur Laugier et qui, seule, pourra démontrer si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'un suicide.

Ajoutons que cette dernière hypothèse semble toujours la plus plausible. En effet, des nouvelles perquisitions et constatations faites par les magistrats au domicile de la défunte après l'exhumation du corps n'ont amené aucune découverte permettant jusqu'à présent de croire à un crime. On avait pensé tout d'abord qu'il aurait pu avoir lieu, parce que la bobèche du bougeoir avait été brisée, mais il a été reconnu que la cassure avait été produite par l'effet de la chaleur de la bougie qui s'était entièrement consumée.

On a également placé les domestiques dans les différentes pièces où ils se trouvaient la nuit de la mort de Mme Barthélemy pour s'assurer s'ils avaient pu entendre des cris, des bruits de lutte, que l'on a simulés, mais toutes ces expériences n'ont donné aucun résultat. De plus, tous les bijoux de la défunte ont été retrouvés, ainsi qu'un billet de 50 francs renfermé dans un carnet et placé dans un coin de sa table de toilette.

Nous ferons connaître le résultat de l'autopsie et de l'enquête.

TRIBUNAUX

Police correctionnelle — En famille — Après une lutte — Un coup de couteau — Homicide par imprudence.

Il existe différentes façons de s'amuser en famille. Nous avons le béguin chinois, le jeu d'oeie renouvelé des Grecs, et enfin, le loto, avec les surprises toujours les mêmes des numéros annoncés, 20 et du bon,

21, le petit conscrit, 89, la Révolution : tout le monde sur le pont, et 90, le fond du sac.

Henri Craignon qui comparait hier en police correctionnelle, n'a, paraît-il, un goût modéré pour ces passe-temps anodins des ménages parisiens. Craignon qui est marchand de balais de son état, mais qui devrait plutôt débiter des plumets, s'était abominablement grisé, selon son habitude quotidienne. Le 22 du mois dernier, il n'était pas seul. C'était en compagnie de son beau-frère qu'il avait fêté la fêles des marchands de vins.

Qu'est-ce qu'on peut bien faire après s'être grisé avec un beau-frère? Rentrer chez soi et se coucher. Craignon ne prit que le premier de ces deux partis également sages, mais une fois revenu avec son beau-frère dans son domicile il lui proposa, histoire de passer le temps une latte à mains plates. Comme galerie ils avaient Mme Craignon et son enfant âgé de 17 mois. Le beau-frère accepta, et les voilà tous deux s'atrapant de leur mieux. Sur le parquet glissant, se pétrissant les omelettes et essayant de se placer mutuellement le fameux coup de la ceinture qui sera la gloire éternelle de Marseille jeune.

Hélas! le proverbe l'a dit : Jeu de mains, jeu de vaines. Le beau-frère, plus vigoureux ou plus malin que Craignon, finit par le faire toucher des deux épaules. Le marchand de balais se relève furieux et se fâche tout rouge. Mme Craignon le calme momentanément et le détermine à se coucher, mais au bout de cinq minutes l'ivrogne se relève brusquement, saisit un couteau sans motif et se précipite sur sa femme. Cette dernière esquive le coup qui va frapper l'enfant à la jambe, et le lendemain, le pauvre bébé expirait.

Poursuivi pour homicide par imprudence, Craignon manifeste à l'audience un profond regret. Il a pu bénéficier d'un rapport du médecin légiste, établissant qu'il n'était pas responsable, l'ivresse lui ayant ôté ce jour là toute conscience de ses actes, et il a été acquitté.

Nous rappelons à nos lecteurs désireux d'être élégamment habillés, avec une économie réelle d'au moins 30 0/0, qu'ils doivent s'adresser de préférence à CROOK, Phabre tailleur anglais, 21, rue du Quatre-Septembre, Paris.

ANISSETTE et CURACAO de Marie Brizard et Roger, de Bordeaux. Succursale à Paris, 24, boulevard des Italiens.

PONT-NEUF ECONOMIE 50 0/0

LES AFFAIRES

COTE DE LA BOURSE

COTE DU « MATIN »

Table with 3 columns: FONDS D'ETAT FRANÇAIS, 30 MAI, 21 MAI. Rows include 5 0/0, 4 1/2 0/0, 4 1/4 0/0, 4 1/8 0/0.

Table with 3 columns: VALEURS FRANÇAISES, 30 MAI, 21 MAI. Rows include Banque de France, Crédit Foncier de France, Est, Lyon (Paris à) et Méditerranée, Nord, Orléans, Ouest, Allumettes, Gaz Parisien, Omnibus.

Table with 3 columns: FONDS D'ETAT ÉTRANGERS, 30 MAI, 21 MAI. Rows include Consolidés anglais, Autrichiens 4 0/0 (or), Egypte Unifiée, Espagne 4 0/0 (or), Hongrie 4 0/0 (or), Italie 5 0/0, Russie 1877 5 0/0, Turc 5 0/0.

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES, 30 MAI, 21 MAI. Rows include Suez (Actions), Délégations, Panama.

Table with 3 columns: Valeurs se négociant à trois mois, CHANGE, PAPIER LONG, PAPIER COURT. Rows include 5 0/0 Amsterdam, 4 0/0 Allemagne, 4 0/0 Vienne, 4 0/0 Barcelone, 4 0/0 Madrid, 4 0/0 Lisbonne, 6 0/0 St-Peters.

Table with 3 columns: Valeurs se négociant à vue, CHANGE, PAPIER LONG, PAPIER COURT. Rows include 3 0/0 Londres, 4 1/2 Belgique, 6 0/0 Italie (or), 3 0/0 Suisse.

Table with 3 columns: Matières d'Or et d'Argent, Or en barre, Argent en barre, Quadruples espagnols, 500 colonnes, Piastres mexicaines.

DEPÊCHES FINANCIÈRES

CLOTURE DES BOURSES EUROPÉENNES

Londres, 21 mai. — Consolidés anglais à terme 89 1/16, 5 0/0 Turc, 46 1/2. Ottomanes 1865, 32 1/2; 1869, 32 1/2; 1873, 32 1/2; 1878, 32 1/2; 1880, 32 1/2; 1883, 32 1/2; 1884, 32 1/2; 1885, 32 1/2; 1886, 32 1/2; 1887, 32 1/2; 1888, 32 1/2; 1889, 32 1/2; 1890, 32 1/2; 1891, 32 1/2; 1892, 32 1/2; 1893, 32 1/2; 1894, 32 1/2; 1895, 32 1/2; 1896, 32 1/2; 1897, 32 1/2; 1898, 32 1/2; 1899, 32 1/2; 1900, 32 1/2; 1901, 32 1/2; 1902, 32 1/2; 1903, 32 1/2; 1904, 32 1/2; 1905, 32 1/2; 1906, 32 1/2; 1907, 32 1/2; 1908, 32 1/2; 1909, 32 1/2; 1910, 32 1/2; 1911, 32 1/2; 1912, 32 1/2; 1913, 32 1/2; 1914, 32 1/2; 1915, 32 1/2; 1916, 32 1/2; 1917, 32 1/2; 1918, 32 1/2; 1919, 32 1/2; 1920, 32 1/2; 1921, 32 1/2; 1922, 32 1/2; 1923, 32 1/2; 1924, 32 1/2; 1925, 32 1/2; 1926, 32 1/2; 1927, 32 1/2; 1928, 32 1/2; 1929, 32 1/2; 1930, 32 1/2; 1931, 32 1/2; 1932, 32 1/2; 1933, 32 1/2; 1934, 32 1/2; 1935, 32 1/2; 1936, 32 1/2; 1937, 32 1/2; 1938, 32 1/2; 1939, 32 1/2; 1940, 32 1/2; 1941, 32 1/2; 1942, 32 1/2; 1943, 32 1/2; 1944, 32 1/2; 1945, 32 1/2; 1946, 32 1/2; 1947, 32 1/2; 1948, 32 1/2; 1949, 32 1/2; 1950, 32 1/2; 1951, 32 1/2; 1952, 32 1/2; 1953, 32 1/2; 1954, 32 1/2; 1955, 32 1/2; 1956, 32 1/2; 1957, 32 1/2; 1958, 32 1/2; 1959, 32 1/2; 1960, 32 1/2; 1961, 32 1/2; 1962, 32 1/2; 1963, 32 1/2; 1964, 32 1/2; 1965, 32 1/2; 1966, 32 1/2; 1967, 32 1/2; 1968, 32 1/2; 1969, 32 1/2; 1970, 32 1/2; 1971, 32 1/2; 1972, 32 1/2; 1973, 32 1/2; 1974, 32 1/2; 1975, 32 1/2; 1976, 32 1/2; 1977, 32 1/2; 1978, 32 1/2; 1979, 32 1/2; 1980, 32 1/2; 1981, 32 1/2; 1982, 32 1/2; 1983, 32 1/2; 1984, 32 1/2; 1985, 32 1/2; 1986, 32 1/2; 1987, 32 1/2; 1988, 32 1/2; 1989, 32 1/2; 1990, 32 1/2; 1991, 32 1/2; 1992, 32 1/2; 1993, 32 1/2; 1994, 32 1/2; 1995, 32 1/2; 1996, 32 1/2; 1997, 32 1/2; 1998, 32 1/2; 1999, 32 1/2; 2000, 32 1/2; 2001, 32 1/2; 2002, 32 1/2; 2003, 32 1/2; 2004, 32 1/2; 2005, 32 1/2; 2006, 32 1/2; 2007, 32 1/2; 2008, 32 1/2; 2009, 32 1/2; 2010, 32 1/2; 2011, 32 1/2; 2012, 32 1/2; 2013, 32 1/2; 2014, 32 1/2; 2015, 32 1/2; 2016, 32 1/2; 2017, 32 1/2; 2018, 32 1/2; 2019, 32 1/2; 2020, 32 1/2; 2021, 32 1/2; 2022, 32 1/2; 2023, 32 1/2; 2024, 32 1/2; 2025, 32 1/2; 2026, 32 1/2; 2027, 32 1/2; 2028, 32 1/2; 2029, 32 1/2; 2030, 32 1/2; 2031, 32 1/2; 2032, 32 1/2; 2033, 32 1/2; 2034, 32 1/2; 2035, 32 1/2; 2036, 32 1/2; 2037, 32 1/2; 2038, 32 1/2; 2039, 32 1/2; 2040, 32 1/2; 2041, 32 1/2; 2042, 32 1/2; 2043, 32 1/2; 2044, 32 1/2; 2045, 32 1/2; 2046, 32 1/2; 2047, 32 1/2; 2048, 32 1/2; 2049, 32 1/2; 2050, 32 1/2; 2051, 32 1/2; 2052, 32 1/2; 2053, 32 1/2; 2054, 32 1/2; 2055, 32 1/2; 2056, 32 1/2; 2057, 32 1/2; 2058, 32 1/2; 2059, 32 1/2; 2060, 32 1/2; 2061, 32 1/2; 2062, 32 1/2; 2063, 32 1/2; 2064, 32 1/2; 2065, 32 1/2; 2066, 32 1/2; 2067, 32 1/2; 2068, 32 1/2; 2069, 32 1/2; 2070, 32 1/2; 2071, 32 1/2; 2072, 32 1/2; 2073, 32 1/2; 2074, 32 1/2; 2075, 32 1/2; 2076, 32 1/2; 2077, 32 1/2; 2078, 32 1/2; 2079, 32 1/2; 2080, 32 1/2; 2081, 32 1/2; 2082, 32 1/2; 2083, 32 1/2; 2084, 32 1/2; 2085, 32 1/2; 2086, 32 1/2; 2087, 32 1/2; 2088, 32 1/2; 2089, 32 1/2; 2090, 32 1/2; 2091, 32 1/2; 2092, 32 1/2; 2093, 32 1/2; 2094, 32 1/2; 2095, 32 1/2; 2096, 32 1/2; 2097, 32 1/2; 2098, 32 1/2; 2099, 32 1/2; 2100, 32 1/2; 2101, 32 1/2; 2102, 32 1/2; 2103, 32 1/2; 2104, 32 1/2; 2105, 32 1/2; 2106, 32 1/2; 2107, 32 1/2; 2108, 32 1/2; 2109, 32 1/2; 2110, 32 1/2; 2111, 32 1/2; 2112, 32 1/2; 2113, 32 1/2; 2114, 32 1/2; 2115, 32 1/2; 2116, 32 1/2; 2117, 32 1/2; 2118, 32 1/2; 2119, 32 1/2; 2120, 32 1/2; 2121, 32 1/2; 2122, 32 1/2; 2123, 32 1/2; 2124, 32 1/2; 2125, 32 1/2; 2126, 32 1/2; 2127, 32 1/2; 2128, 32 1/2; 2129, 32 1/2; 2130, 32 1/2; 2131, 32 1/2; 2132, 32 1/2; 2133, 32 1/2; 2134, 32 1/2; 2135, 32 1/2; 2136, 32 1/2; 2137, 32 1/2; 2138, 32 1/2; 2139, 32 1/2; 2140, 32 1/2; 2141, 32 1/2; 2142, 32 1/2; 2143, 32 1/2; 2144, 32 1/2; 2145, 32 1/2; 2146, 32 1/2; 2147, 32 1/2; 2148, 32 1/2; 2149, 32 1/2; 2150, 32 1/2; 2151, 32 1/2; 2152, 32 1/2; 2153, 32 1/2; 2154, 32 1/2; 2155, 32 1/2; 2156, 32 1/2; 2157, 32 1/2; 2158, 32 1/2; 2159, 32 1/2; 2160, 32 1/2; 2161, 32 1/2; 2162, 32 1/2; 2163, 32 1/2; 2164, 32 1/2; 2165, 32 1/2; 2166, 32 1/2; 2167, 32 1/2; 2168, 32 1/2; 2169, 32 1/2; 2170, 32 1/2; 2171, 32 1/2; 2172, 32 1/2; 2173, 32 1/2; 2174, 32 1/2; 2175, 32 1/2; 2176, 32 1/2; 2177, 32 1/2; 2178, 32 1/2; 2179, 32 1/2; 2180, 32 1/2; 2181, 32 1/2; 2182, 32 1/2; 2183, 32 1/2; 2184, 32 1/2; 2185, 32 1/2; 2186, 32 1/2; 2187, 32 1/2; 2188, 32 1/2;

